



COMMUNE DE LABROUSSE

Instruction comptable : M57

Population : 500 habitants en 2024.

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part la loi NOTRe du 07 août 2015 crée, en article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2023

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'année 2021 génère un excédent de fonctionnement de **98 383,67 €**

Dépenses

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 439 667,62 €.

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 4 % par rapport à celles de 2022.

Les dépenses budgétaires peuvent être regroupées en six catégories principales :

- 011 les charges à caractère général (frais de combustible carburant, achat de petit matériel, entretiens et réparations, assurances)
- 012 Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
- 65 les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus)
- 66 les charges financières (intérêts des emprunts, frais de ligne de trésorerie...)
- 67 les charges exceptionnelles

Les charges d'ordre (dotations aux amortissements et provisions)

Chapitres	CA 2023
011 Charges à caractère général	153 691,20 €
012 Charges de personnel	215 355,33 €
65 Autres charges de gestion courante	48 679,95 €
66 Charges financières	11 012,42 €
Dépenses d'ordre	10 928,72 €
TOTAL	439 667,62€.

Recettes

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 538 051,29 €

Les recettes de fonctionnement ont augmenté de 4,66 % par rapport à celles de 2022

Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles ou d'ordre peuvent être regroupées en huit catégories principales :

- 70 Produit des services (redevance périscolaire cantine et garderie...)
- 73 produits issus de la fiscalité directe locale (TH TFB TFNB, taxe sur les pylônes...)
- 74 Dotations et participations de l'Etat
- 75 Produits de gestion courante (revenus des immeubles...)
- 76 les produits financiers
- 77 produits exceptionnels
- 013 Atténuation de charges (Indemnité agence postale remboursement rémunération personnel
- Recettes d'ordre

Chapitre	CA 2023
70 Produits de services	30 711,50 €
73 Impôts et taxes	312 060 €
74 Dotations et participations	139 357,41 €
75 Produits de gestion courante	35 352,88 €
76 Produits financiers	9,77 €
013 Atténuation de charges	20 559,73 €
TOTAL	538 051,29 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

L'année 2022 génère un excédent d'investissement de **83 858,38 €**

Dépenses

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 202 185,05 €

Les dépenses d'investissement ont augmenté de 2,24 % par rapport à celles de 2022

Chapitre	CA 2023
204 Subv équipement versée (EP)	17 279,76 €
21 Immobilisations corporelles	4 882,22 €
23 Immobilisations incorporelles	72 515,74€
16 Remboursement capital emprunt et cautionnement	107 507,33 €
TOTAL	202 185,05 €

Les principaux investissements 2022 ont été les suivants :

Travaux de voirie	2 370 €
City stade	59 292,08 €
Réhabilitation de l'ancienne mairie en logement	7 853,64 €
Aménagement de la place de l'église	3 000,02 €

Recettes

Les recettes d'investissement se sont élevées à **286 043,43 €**

Les recettes d'investissement ont augmenté de **28,60 %** par rapport à celles de **2022**

Chapitre :

13 Subventions	114 766,74 €
10 Dotations diverses	160 037,97 €
040 Recettes d'ordre	10 928,72 €
16 Emprunts et dettes assimilées	310 €

TOTAL : **286 043,43 €**

Autofinancement :

La capacité d'autofinancement brute s'élève à 109 312,39 €

La capacité d'autofinancement nette s'élève à 2 425,06 €

Endettement :

L'encours de dette au 31 décembre 2023 s'élève à 412 124 € soit 824,25 € par habitant.

Les charges financières pour la même période s'élèvent à 113 576 €

Taux d'imposition

	2019	2020	2021	2022	2032
Taxe d'habitation	13,36				13,36€ (Résidence secondaire)
Taxe foncière bâtie	27,42	27,42	27,42 + 23,56 (part du département) = 50,98	27,42 + 23,56 (part du département) = 50,98	27,42 + 23,56 (part du département) = 50,98
Taxe foncière non bâtie	130,54	130,54	130,54	130,54	130,54

Pas d'évolution des taux d'imposition en 2023, la taxe d'habitation résidence secondaire est remise en place.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

En 2023 le solde d'exécution de la section d'investissement est de 8 873 €, de 0€ en fonctionnement.

Un déficit de 17 829,13 € en investissement.

Les lots du lotissement sont tous vendus, dans l'optique de la clôture du budget lotissement la commune prend en charge sur le budget principal le déficit et l'étale sur 4 ans à compter de 2022 (8 873 € par an puis 8 876.13 € en 2025).